Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 030-243000593-20250422-D2025_04_48-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2025/04/48

OBJET
Mise à jour du plan de financement de la cuisine centrale

Séance du 22 avril 2025
Date de convocation : 16 avril 2025
Membres en exercice : 37
20 présents – 29 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1er Vice-Président, Joël TENA, 2ème Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3ème Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5ème Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6ème Vice-Président, Didier LEBOIS, 8ème Vice-Président, Bruno PASCAL, 9ème Vice-Président, Jean-Paul GERAUD, 11ème Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2ème Membre délégué — Mesdames Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Rachida OUJEDDOU, Isabelle PINON, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Monsieur Jérémy PEREDES, Conseiller Communautaire.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Monsieur Jean-François THOMAS a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Christiane ESPUCHE a donné procuration à Christian SOMMACAL
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Francine CHALMETON
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD

Absents excusés

Leila AMROUT – Nadia BELAOUNI - Carole CALBA – Serge GARNIER - Bernadette MAUMEJEAN – Jean-Louis MEIZONNET - Sandrine RIOS

Absent

Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 030-243000593-20250422-D2025_04_48-DE

RAPPORTEUR : Joël TENA

EXPOSE

Par délibération n°2020/11/89 en date du 18 novembre 2020, les élus communautaires ont approuvé le programme de construction, la localisation, l'implantation, le calendrier et le budget prévisionnel de réalisation du projet de construction d'une nouvelle cuisine centrale, selon une procédure de marché global de performance (MGP).

Par délibération n°2022/01/01 en date du 26 janvier 2022, il a été acté la mise à jour du plan de financement et des demandes de subvention. Ce plan de financement prévoyait notamment de solliciter auprès de l'Etat une subvention d'environ 3 000 000 €.

Après instruction et échanges avec les services préfectoraux, c'est finalement une subvention de 2 800 000 € qui a été accordée, celle-ci étant divisée en 4 tranches de 700 000€ dont la première a été perçue au cours de l'année 2024. Il convient dès lors d'acter la répartition financière en quatre tranches de l'opération.

Par ailleurs, le Conseil Régional d'Occitanie a pris la décision d'attribuer à la Communauté une subvention de 800 000 € sur ce projet, celle-ci divisée en deux tranches de 400 000 €.

Dès lors, le plan de financement actualisé, incluant également les dépenses réalisées au titre du marché global de performance, serait le suivant :

DEPENSES		**RECETTES**	
Nature	**Montant HT**	**Financement**	**Montant**
AMO / MO / Etudes diverses	1 482 856,76 €	Etat (DSIL)	2 800 000 €
		Conseil régional	800 000 €
Travaux	7 258 049,26 €	Conseil départemental	604 225 €
		Autofinancement	4 536 681,02 €
Total	**8 740 906,02 €**	**Total**	**8 740 906,02 €**

REPARTION PAR TRANCHE DES DEPENSES					
	Tranche 1 (2024)	**Tranche 2 (2025)**	**Tranche 3 (2026)**	**Tranche 4 (2027)**	**TOTAL**
DSIL	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	2 800 000 €
CD Gard				604 225 €	604 225 €
CR Occitanie			400 000 €	400 000 €	800 000 €
Total des subventions	700 000 €	700 000 €	1 100 000 €	1 704 225 €	4 204 225 €
Dépenses à déclarer HT	1 270 512,53 €	3 500 000 €	1 770 393,49 €	2 200 000 €	8 740 906,02 €
Dépenses à déclarer TTC	1 524 615,04 €	4 200 000 €	2 124 472,19 €	2 640 000 €	10 489 087,22 €
Taux financement	55,10 %	20 %	62,13 %	77,46 %	48,10 %

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 030-243000593-20250422-D2025_04_48-DE

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2025/03/22 du 26 mars 2025 adoptant le Budget Principal 2025 de la Communauté de communes ;

Vu l'avis de la commission « Restauration scolaire et circuits de proximité » du 2 avril 2025 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, Mutualisations et attribution des fonds de concours » du 7 avril 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 15 avril 2025 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER le plan de financement actualisé de l'opération et sa répartition par tranche ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS *(Véronique VAUTRIN + 1 procuration : Jean-Paul FRANC – Jean-Paul GERAUD + 1 procuration : André MEGIAS)* la proposition du Rapporteur

Le Président,

Communauté de Communes de Petite Camargue
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

André BRUNDU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
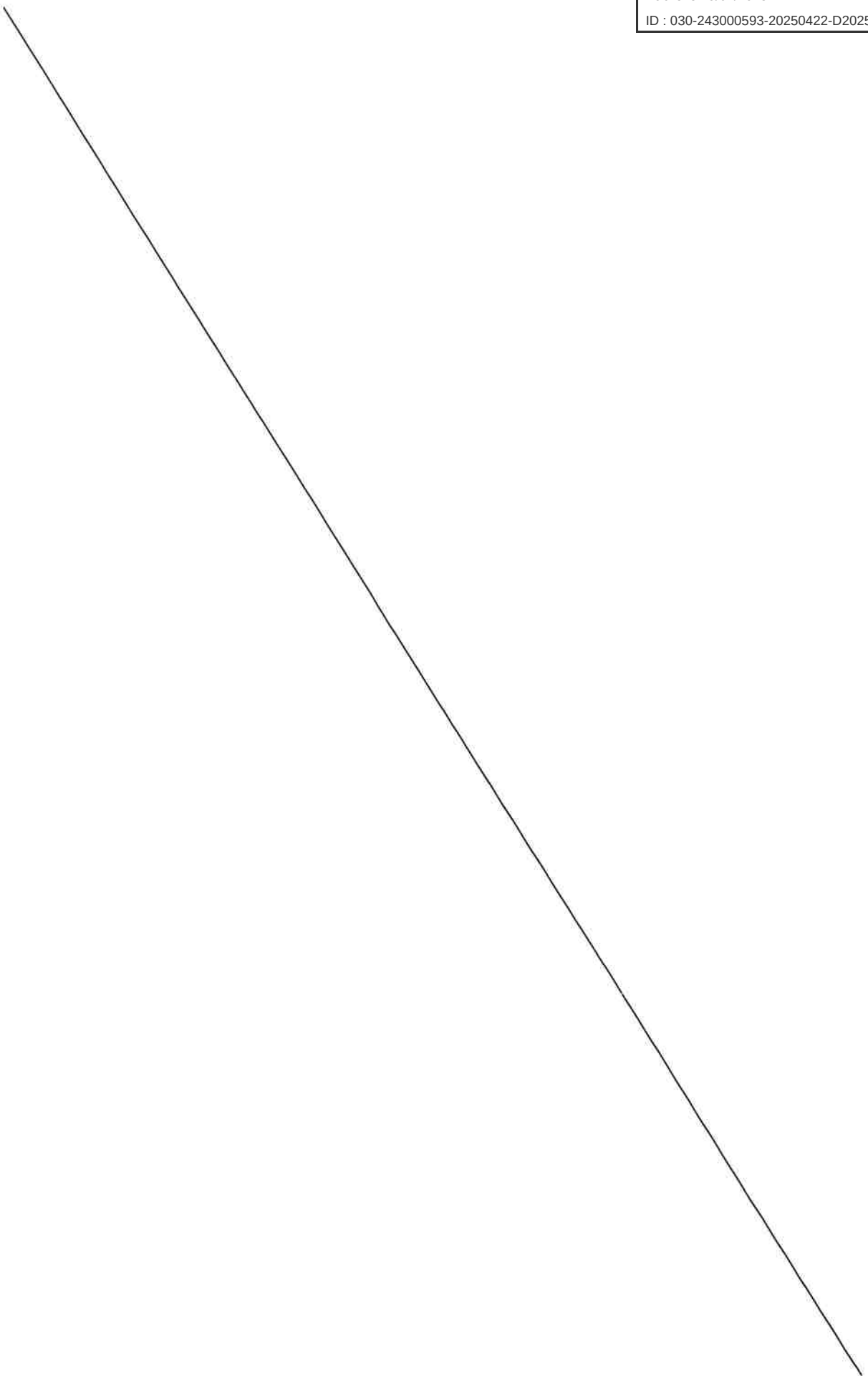
Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 030-243000593-20250422-D2025_04_48-DE